

V. DEFINITION DES ENJEUX

Les phases d'inventaires conduisent à proposer un état des lieux du site. Ce dernier comporte un diagnostic du patrimoine naturel et un volet consacré à la présentation des acteurs et des activités présentes.

La combinaison de ces deux éléments révèle un territoire complexe, formé d'entités diverses et soumis à des pressions d'usage variées. Du point de vue de l'intérêt biologique, de l'originalité des pratiques, tous les secteurs décrits n'ont pas la même valeur et tous ne nécessitent pas un même niveau d'attention. Une hiérarchisation est nécessaire afin de concentrer l'effort sur les habitats et sur les espèces présentant le plus grand intérêt pour le site.

A. ENJEUX ECOLOGIQUES ET HIERARCHISATION PATRIMONIALE

La hiérarchisation de la valeur des habitats et des espèces sur le site de « Pic Long – Campbielh » est le résultat du croisement d'un certain nombre de paramètres. Ces paramètres sont propres à chaque site et leur définition résulte d'une réflexion issue de l'observation et de la connaissance du terrain et du contexte socio-économique tel qu'il a été décrit.

1. CRITERES RETENUS

1. Valeur des habitats et des espèces concernés

Ce critère exprime la valeur du point de vue de l'intérêt naturaliste de l'habitat et des espèces. Il est défini par un certain nombre de statuts (espèces ou habitats prioritaires au titre de la Directive, protection nationale ou régionale d'espèces) et d'éléments liés à la connaissance (rareté, originalité de l'habitat pour le site ou la région, caractère d'endémisme).

2. Fréquence

Cet élément exprime l'idée de rareté et se traduit par une attention particulière donnée aux habitats et aux espèces les moins fréquents sur le site.

3. Intensité et ampleur des phénomènes de dégradation

On a cherché à exprimer, par l'utilisation de ce critère, la sensibilité de certains milieux et de certaines espèces plus fragiles et donc plus régulièrement entraînées dans des processus de dégradation ou de détérioration liés à certains usages. On pense notamment aux milieux humides et aux milieux peu portants très sensibles à l'assèchement et au piétinement. Ce critère traduit principalement l'état de conservation et le degré de menace.



4. Capacité d'action et de gestion, possibilités de restauration

Dans une perspective de gestion, il est important de considérer que les actions à mettre en oeuvre ne peuvent se révéler efficaces, en terme de préservation des milieux et des espèces, que si leur état de conservation permet une restauration ou une pérennisation, et si on est en mesure localement de rencontrer des conditions favorables à leur mise en oeuvre.

2. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

Le diagnostic écologique des habitats naturels implique une évaluation de l'état de conservation de chaque habitat naturel cartographié sur le site. Bien qu'un certain nombre de difficultés se soient posées en termes de choix de méthode, une méthodologie standard d'évaluation a pu être élaborée.

1. Méthode de l'évaluation

Selon la Directive Habitats, l'état de conservation d'un habitat naturel résulte « de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur lui ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ».

A partir de cette définition de portée européenne, l'état de conservation d'un habitat sera considéré comme favorable au niveau du site lorsque :

- les superficies qu'il couvre sur le site sont stables ou en extension
- sa structure spécifique et physionomique reste typique

Afin de rendre opérationnelle la définition de la Directive « Habitats », des modalités de caractérisation au niveau de l'habitat naturel sur le terrain ont été choisies pour ces deux points. Nous devons donc disposer d'indicateurs fins, qui permettent de quantifier les facteurs susceptibles d'altérer ou de porter atteinte aux habitats naturels. Les ressources bibliographiques encore lacunaires dans ce domaine nous ont amenés à choisir nous mêmes les indicateurs et à réaliser une grille d'évaluation in situ des habitats naturels.

• Variation des superficies couvertes par l'habitat sur le site

En l'absence d'état de référence antérieur, l'état des lieux et le diagnostic ont été réalisés simultanément. Ce critère a donc été renseigné par des moyens d'évaluation suivants :

- le maintien ou l'aggravation d'un **facteur de dégradation** :

L'intégrité physique a été jugée selon des indicateurs permettant d'identifier et de quantifier d'éventuelles altérations de l'individu d'habitat. Les indicateurs utilisés renseignent des dégradations telles que l'érosion, l'eutrophisation*, le piétinement, l'assèchement. Lorsque la dégradation de l'habitat élémentaire* est très ponctuelle et n'affecte qu'une partie de celui-ci, son intégrité en termes de surface n'est pas systématiquement menacée. Il reviendra dans ce cas à l'observateur de juger du niveau d'influence en fonction de l'intensité locale de la dégradation et de son étendue.

- la **dynamique de la végétation** :



Les habitats naturels correspondent à une étape dans la série dynamique de végétation (stade dynamique). La présence significative d'espèces appartenant au stade dynamique suivant peut indiquer une évolution de l'habitat, et une diminution locale de la surface de l'individu d'habitat. Les indicateurs caractérisant un tel phénomène peuvent être la présence de ligneux hauts dans une lande, de ligneux hauts ou bas au sein d'une pelouse, de ligneux hauts et/ou bas au sein d'un éboulis.

- **Représentativité spécifique et physiologique**

Nous avons tout d'abord cherché à caractériser un « état de référence », auquel pourraient être comparés les habitats rencontrés sur le site. L'état de référence correspond alors à deux modalités :

- état de référence « **théorique** », lié à l'ensemble des caractéristiques (typicité) d'un type d'habitat. Son utilisation repose sur une connaissance approfondie de chacun des types d'habitat, et donc sur une bibliographie abondante, de qualité, fournissant une base homogène pour tous les habitats.
- état de référence « **local** », c'est-à-dire connaissance d'un état antérieur des habitats ou d'un échantillon représentatif des types d'habitats sur le site. En effet, il peut exister des variabilités d'habitats en terme de composition floristique notamment selon l'altitude et la longitude.

Compte tenu de l'insuffisance, voire de l'absence de tels états de référence, et de notre approche basée sur la typologie CORINE Biotopes et non à partir de la phytosociologie, il n'a pas été possible de juger de la « typicité » de l'habitat. Par défaut, nous avons donc choisi de considérer qu'en l'absence de facteurs d'altération de l'intégrité de l'habitat, celui-ci serait qualifié en « bon » état de conservation.

2. Les critères de l'état de conservation

Les indicateurs retenus pour la caractérisation sur le terrain ont été déclinés en deux catégories :

- **Les facteurs d'influence**

Il s'agit d'observations d'éléments (semis de ligneux hauts, présence d'herbacées colonisatrices, présence de sol nu...) qui peuvent traduire, à terme, un impact négatif ou positif sur les habitats, tout en n'ayant pas encore d'impact au moment de l'observation. Aucun jugement n'est porté, il s'agit d'une notation objective. Ces facteurs d'influence, suivant leur intensité et l'interprétation qui sera faite, pourront ou non se traduire par un « facteur affectant l'intégrité de l'habitat » (on préférera cette formulation au terme de « menace »).

- **Les facteurs affectant l'intégrité de l'habitat**

La sur-utilisation pastorale, la sur-fréquentation touristique ou la colonisation par les ligneux hauts peuvent constituer autant de facteurs affectant l'intégrité de l'habitat. Selon leur intensité ils pourront être qualifiés de :



- **réel** : Un tel facteur est effectif sur l'habitat et sera alors défini selon l'un des niveaux « faible », « moyen » ou « fort »
- **potentiel** : susceptible, à court terme, de porter atteinte à l'intégrité de l'habitat
- **nul**

3. La note d'état de conservation

La synthèse des « facteurs d'influence » et des « facteurs affectant l'intégrité de l'habitat » notés sur un individu d'habitat conduit à une note d'état de conservation, déclinée en trois classes : « bon », « moyen », « mauvais ». Ces dernières ont été affectées de la manière suivante :

- La note « bon état de conservation » a été attribuée par défaut lorsque aucun facteur susceptible d'affecter l'état de conservation n'a été mis en évidence.
- Les notes « moyen état de conservation » ou « mauvais état de conservation » ont été données dès lors que des indicateurs montrant la perte d'une partie de l' « intégrité » de l'individu d'habitat par rapport à un état de référence attendu ont été mis en évidence. La distinction entre les deux états « moyen » et « mauvais » a été jugée en fonction de l'intensité et de l'amplitude du ou des facteurs en jeu. L'appréciation « mauvais état » transcrit le fait qu'un individu d'habitat soit menacé de disparition à court terme.

3. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Pour chaque type d'habitat naturel et pour chaque espèce le croisement des critères donne lieu à l'établissement d'une hiérarchie qui permet de déterminer pour le site des enjeux de gestion. Ces derniers constituent l'originalité du site et sa signature en termes de conservation du patrimoine. Ils sont propres à une portion de territoire et expriment une combinaison de critères qui révèle la richesse du milieu, la complexité d'un système local et ses fragilités. Ces enjeux constituent un socle de réflexion à partir duquel les objectifs de gestion sont définis avant d'être traduits en actions de gestion.

B. ENJEUX DE GESTION DU SITE

La définition de paramètres spécifiques au site a permis d'établir pour chaque espèce et pour chaque habitat une combinaison propre de critères. Elle permet de révéler les enjeux de gestion.

Au final, ce traitement a permis de dégager les cinq enjeux de gestion propres au site de « Pic Long – Campbielh ». Ils concernent :

- la valeur patrimoniale des espaces ouverts
- les espèces prioritaires et remarquables du site
- les forêts à forte naturalité ou remarquables
- les milieux remarquables fragiles (zones humides, glaciers,...)
- l'impact de la fréquentation

Ces cinq enjeux forment les lignes de force qui permettent d'expliquer l'équilibre particulier du site et qui révèlent les axes de travail et les leviers sur lesquels repose sa gestion conservatoire.



1. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPACES OUVERTS

Le site de « Pic Long – Campbielh » est un territoire de tradition pastorale ancienne. Les paysages actuels sont très représentatifs d'un secteur de montagne pyrénéenne marqué par le pastoralisme. Un des traits marquants de ce paysage repose sur l'importance des secteurs ouverts et leur équilibre avec les milieux de landes et de forêts. Pour mémoire, les espaces ouverts sont constitués à près de 57 % d'habitats d'intérêt communautaire.

A l'échelle du massif, ces formations sont partout en régression de manière parfois assez significative. Sur le territoire du site, les milieux ouverts sont marqués par une relative stabilité du point de vue de leurs qualités et de leurs surfaces. Ils semblent globalement en bon état de conservation. Cet équilibre est le résultat d'une activité agricole et pastorale toujours importante. Toutefois, ces milieux sont concernés par des dynamiques de colonisation par les ligneux bas ou les graminées sociales qui sont observées de façon traditionnelle sur tous les secteurs en déprise.

Ce constat général est à nuancer car, malgré une activité pastorale générale très vivace, certains secteurs très éloignés, très pentus ou très escarpés sont aujourd'hui en partie ou en totalité délaissés. Les terrains concernés subissent alors une dynamique de progression des espèces colonisatrices qui conduit inexorablement vers une fermeture du paysage.

La prise en compte de cet enjeu de conservation se traduit par la définition de deux objectifs de conservation à long terme. Ces objectifs répondent au double besoin de maintien dans le meilleur état de conservation possible des espaces actuellement ouverts et de reconquête de la valeur pastorale perdue ou altérée sur les secteurs délaissés.

1. Maintien des espaces ouverts par une pression pastorale équilibrée et régulière sur l'ensemble du site

La réalisation de cet objectif repose sur le constat que certains secteurs subissent actuellement une dynamique de colonisation de ligneux qui traduit des modifications de pratiques.

C'est le cas dans les secteurs de Campbielh, Bugatet et Traouès où l'on assiste à une forte colonisation par les ligneux alors que la fréquentation par le bétail semble ne pas avoir diminué de manière significative.

Le versant Nord de la montagne de Campbielh semble être colonisé depuis longtemps par des landes à Callune, Genévrier et Rhododendron. Ces dernières années, ces landes tendent à se densifier et à s'étendre malgré l'effort du CSVB à maintenir une certaine pression pastorale avec l'intervention de troupeaux extérieurs à la vallée de Luz.

Le secteur Bugatet – Traouès rencontre un problème de déprise pastorale dû à la disparition d'éleveurs sur Aragnouet ; la pression de pâturage en intersaison n'est plus assurée. Cependant, un effort de stabilisation de troupeaux extérieurs a été initié depuis quelques années particulièrement côté Sud et Est de l'estive. Sur la face Nord, la progression des landes à Rhododendron et la remontée des lisières forestières sont observées malgré la présence de troupeaux.

Les habitats concernés sont d'intérêt communautaire voire potentiellement prioritaires dans certains secteurs. Cette fermeture de milieux et la perte d'une mosaïque d'habitats peuvent devenir défavorables au développement de l'avifaune telle que le Grand Tétrás et la Perdrix grise. L'objectif opérationnel pour ces secteurs est d'assurer le maintien des habitats de pelouses et une diversité d'habitats en limitant la progression des landes et des forêts de manière à maintenir un équilibre entre les milieux ouverts et les milieux fermés



Plusieurs pistes de gestion ont été envisagées, elles reposent sur des interventions directes (feux, débroussaillages, ...), ainsi que sur la mise en place d'aménagements destinés à rendre les secteurs plus attractifs et sur un pilotage plus ciblé de la pression de pâturage ovins et bovins.

2. Restauration de la valeur patrimoniale sur des milieux ouverts aujourd'hui délaissés

Ce deuxième objectif fait suite au constat qu'il existe des secteurs particuliers qui, du fait de leur éloignement, de leur configuration ou de leur inaccessibilité sont actuellement délaissés par les troupeaux, même si la pratique pastorale est vivace à l'échelle du site. Cet objectif tend à redynamiser cette activité sur les secteurs en proposant des aménagements et une gestion qui pourraient permettre une plus grande présence des troupeaux et une reconquête des milieux ouverts.

Le secteur du Barrada, plus particulièrement le fond de la vallée, le cirque d'Eres Lits, est traditionnellement utilisé par les troupeaux : actuellement ce secteur est délaissé. L'Ouest du cirque est largement dominé par le Brachypode et des fougères. De plus, des ourlets forestiers sont en cours de formation.

L'objectif opérationnel de ce secteur est de maintenir une certaine pression pastorale afin de préserver des habitats tels que les nardes, habitats potentiellement prioritaires. L'accueil de bovins et d'équins en partie basse pourrait ralentir la dynamique de recolonisation des ligneux et des graminées sociales.

Un autre secteur, Estaragne – Cap de Long, est peu à peu délaissé par les troupeaux avec la réduction des effectifs de la commune d'Aspin. L'évolution du milieu est cependant plus lente vu l'altitude de ce secteur. Des modifications risquent d'être observées à moyen terme notamment au niveau de la qualité des pelouses, l'avancée des rhododendrons et la remontée des pins à crochets.

Pour ces deux zones, les pistes de gestion envisagées semblent plus complexes à mettre en oeuvre compte-tenu du contexte et de la faiblesse du pâturage sur ces secteurs.

Le quartier de granges de Campbielh à l'entrée du vallon représente aujourd'hui un enjeu de conservation unique, tant du point de vue naturaliste que paysager. Du fait des problèmes d'accessibilité, la fauche est aujourd'hui pratiquement abandonnée, ainsi que l'utilisation des granges en intersaison qui allait de pair avec l'exploitation de ces zones intermédiaires. A ce jour, il reste une seule prairie de fauche. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il est possible de maintenir et de relancer une activité agricole durable sur ce quartier pour préserver ces milieux qui deviennent très rares à ces altitudes et qui jouent un rôle important dans le maintien des populations de lépidoptères (Apollon, semi Apollon). Il en est de même, dans une moindre mesure, du secteur du plan d'Aragouet pourtant mieux desservi.

Pour ces deux zones, les pistes de gestion seront difficiles à mettre en oeuvre compte-tenu de l'éloignement important de la première et du contexte foncier de la deuxième.



2. ESPECES PRIORITAIRES ET REMARQUABLES DU SITE

La grande diversité des habitats naturels rencontrés sur le site se traduit également du point de vue des espèces. Ces espèces possèdent un statut au regard de la Directive « Habitats » ou selon les réglementations de portée nationale ou régionale.

La connaissance fine de ces espèces, des effectifs et des conditions écologiques dans lesquelles elles se maintiennent permet d'assurer leur prise en compte dans les actions de gestion en s'assurant de leur maintien à long terme.

1. Mieux connaître et conserver les espèces animales prioritaires et remarquables du site

Le site abrite certaines espèces animales de l'annexe II. Neuf espèces sont identifiées sur le site. Il s'agit du Lézard montagnard des Pyrénées, du Desman des Pyrénées, de la Loutre d'Europe, de la Rosalie des Alpes, du Lucane cerf-volant et de quatre espèces de chiroptères : le Grand Murin, le Petit Murin, le Petit Rhinolophe et la Barbastelle. Chacune de ces espèces a été étudiée du point de vue des milieux qu'elle fréquente et des facteurs qui influencent le maintien de ses populations sur le site. Au regard de ces données et de l'état de conservation des habitats, il apparaît que les habitats de ces espèces ne nécessitent pas d'intervention de gestion particulière. Un suivi régulier est cependant à mettre en place en dehors de tout objectif de gestion spécifique.

Le site abrite également des populations d'espèces présentes à l'annexe IV de la Directive. Parmi ces 25 espèces, la prise en compte de l'Euprocte des Pyrénées et du Crapaud accoucheur apparaît comme un objectif de gestion à long terme répondant à l'enjeu de conservation des espèces patrimoniales du site.

Ces deux espèces sont remarquables à tout point de vue. L'Euprocte des Pyrénées est une espèce endémique du massif pyrénéen et la présence du Crapaud accoucheur en altitude est exceptionnelle. L'Euprocte est inféodée aux cours d'eau froide d'altitude du site et affectionne en particulier les vasques et secteurs de cours d'eau à faible débit. Ce discret amphibien reste mal connu, tant du point de vue de son abondance que de sa biologie. Par ailleurs les interactions qui peuvent intervenir dans son cycle de développement avec la pratique de l'alevinage sont à rechercher.

L'objectif poursuivi correspond à la mise en place d'une étude permettant de mieux appréhender les conditions de vie de ces batraciens et de mieux localiser les secteurs où la pratique de l'alevinage qui interfère avec leur cycle de développement. En terme de gestion, ces données devront permettre d'avoir une approche fine et adaptée de l'alevinage qui veillera à épargner les zones de sensibilité de l'Euprocte et du Crapaud accoucheur si l'interaction négative supposée est confirmée.

D'autres espèces, inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats sont remarquables. L'Apollon et le Semi-Apollon vivent principalement au niveau des prairies, des prairies de fauche, des pelouses rocailleuses et des lisières forestières. La déprise pastorale, la fermeture des milieux et le réchauffement climatique menacent les populations actuelles.

L'objectif de gestion de ces espèces se traduit par le maintien et le mosaïquage des milieux ouverts nécessaires aux développements des individus à tous les stades (chenilles, adultes).



2. Mieux connaître et conserver la flore prioritaire et remarquable du site

Le site Natura 2000 « Pic long – Campbielh » abrite quelques espèces végétales remarquables dont certaines mousses forestières mal connues, la Buxbaumie verte et l'Orthotric de Roger. Ces espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats sont très discrètes en milieu forestier. En effet, la Buxbaumie verte est une petite mousse de quelques millimètres vivant sur le bois mort et l'Orthotric de Roger pousse sur les arbres à quelques mètres au-dessus du sol.

Leur répartition et leur abondance étant mal connues, l'objectif principal correspond essentiellement à un objectif d'amélioration de la connaissance :

- prospecter l'ensemble des habitats forestiers favorables afin d'accroître la connaissance sur ces populations très discrètes ;
- adapter la gestion forestière afin de maintenir un certain volume de bois mort au sol.

L'Androsace des Pyrénées est une espèce rencontrée uniquement dans les Pyrénées centrales. Actuellement, 32 stations ont été repérées sur le site Natura 2000 soit près de 30 % des stations d'Androsace des Pyrénées inventoriées sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Le changement climatique pourrait affecter directement cette espèce, plus particulièrement les stations situées en haute et basse altitude.

La conservation de cette espèce passe par une étude approfondie sur les stations connues et par un suivi afin d'évaluer l'état et l'évolution de l'Androsace des Pyrénées.

D'autres espèces végétales restent à découvrir sur le site Natura 2000. L'Aster des Pyrénées est une espèce dont la répartition mondiale se limite aux Pyrénées françaises et à la chaîne Cantabrique de façon très marginale. On connaît aujourd'hui 14 stations seulement de cette espèce dont trois pour le département des Hautes-Pyrénées. Il existe des données bibliographiques sur le site de Pic Long notamment dans la forêt du Barrada.

Une confirmation de la présence de l'espèce est nécessaire afin de mettre en place un protocole de gestion et de suivi des individus.

3. LES FORETS A FORTE NATURALITE OU REMARQUABLES

Le site Natura 2000 « Pic Long – Campbielh » comporte plusieurs massifs forestiers. Chacun de ces massifs représente un enjeu important d'un point de vue écologique. Parmi ces forêts, la forêt du Barrada est l'un des habitats les plus remarquables de la région. En effet, certains secteurs de cette forêt présentent un caractère de subnaturalité très marqué. Cette particularité et toute la faune et la flore liées à ce type d'habitat en font un pôle de grande richesse écologique. En effet, en particulier dans les secteurs ne faisant pas l'objet d'intervention de gestion, on peut noter la présence d'une très grande richesse écologique cependant mal connue. De plus, cette forêt constitue un excellent habitat pour le Grand Tétrás,

Etant donné le caractère exceptionnel de ce milieu, l'objectif principal est la gestion conservatoire de ces forêts et la création de zones de non-intervention afin de préserver cette grande richesse écologique.



4. LES MILIEUX REMARQUABLES FRAGILES

Les milieux tourbeux et les zones humides sont importants du point de vue patrimonial. Ils abritent généralement une flore et une faune tout à fait spécifiques. Leur rôle dans le cycle de l'eau est essentiel et, d'un point de vue général, les enjeux liés à l'eau sont importants dans un contexte global de plus grande fréquence des épisodes secs. Leur dynamique en fonction de paramètres naturels et anthropiques ainsi que leur état de conservation sont très mal connus sur l'ensemble du massif pyrénéen.

La prise en compte de l'enjeu patrimonial de ces milieux se traduit par l'objectif suivant :

- Connaître et suivre la dynamique des zones tourbeuses

De nombreuses zones tourbeuses ponctuelles sont présentes sur le site Natura 2000. Bien qu'ils soient cartographiés depuis 2005, ces microhabitats complexes sont encore mal connus notamment au niveau de leur dynamique et de leur état de conservation. Le milieu tourbeux de Cap de Long présente un enjeu fort avec notamment la présence d'une zone de bivouac à proximité. Actuellement cette activité ne menace pas la zone humide. Cependant, il est intéressant d'étudier sur le long terme l'état de conservation et la dynamique de ce milieu afin de surveiller ces milieux et d'évaluer les menaces potentielles pouvant mener à une dégradation de cet écosystème fragile.

L'objectif de gestion se traduit par une prospection plus fine et un pré-diagnostic de ces habitats très complexes et par un suivi de leur fonctionnement.

5. L'IMPACT DE LA FREQUENTATION

La fréquentation du site a été identifiée comme un enjeu de gestion dans la mesure où une fréquentation mal maîtrisée peut être une source importante de dégradation qu'il s'agisse de conséquences directes d'un passage trop important de randonneurs ou du dérangement que peuvent provoquer certaines pratiques.

Sur le site, aujourd'hui, la fréquentation est peu importante et raisonnable en terme d'impact. Les activités de loisirs et de plein air se pratiquent sans conséquences apparentes sur les milieux et sur les espèces. L'inventaire des activités a permis d'en faire une synthèse qui montre une situation équilibrée.

L'objectif défini reste alors de concourir au maintien d'un niveau de fréquentation respectueux de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces. Il prévoit également d'intégrer la démarche Natura 2000 à l'ensemble des projets de développement, en cours ou à l'étude, sur le site et en périphérie, de manière à maintenir durablement la qualité des habitats au regard des dégradations causées par une fréquentation mal maîtrisée.